

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2011

Lundi le 9 mai 2011
À compter de 16 h 30
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)

Normand Toupin

Denise Perreault Théberge

Michel Milette

Luc Vézina

Vincent Arseneau

Marie-Andrée Petelle

Patrick Morin

DISTRICTS

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Greffier

Directrice générale

Directeur général adjoint

Division des services techniques

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les Cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2011-257

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Adoption de
l'ordre du jour



3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2011-258

Adjudication
du contrat
2011-13 -
réfection
d'aqueduc -
diverses rues

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, d'ajout d'égout pluvial, de réfection de chaussée par procédé de décohéssionnement du pavage et des fondations existantes et recouvrement en enrobé bitumineux sur les rues Marie-Thérèse, Thomas-Kimpton, James-Porteous et du May ainsi que sur les carrés du May, Clauss, d'Effingham, de Terrebonne et Dugué, la Ville a reçu huit (8) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " *Aquaréhab Eau Potable inc.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Aquaréhab Eau Potable inc.* " 2145, rue Michelin, Laval (Québec) H7L 5B8, datée du 4 mai 2011, au montant de 1 464 992,33 \$ (taxes incluses), pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, d'ajout d'égout pluvial, de réfection de chaussée par procédé de décohéssionnement du pavage et des fondations existantes et recouvrement en enrobé bitumineux sur les rues Marie-Thérèse, Thomas-Kimpton, James-Porteous et du May ainsi que sur les carrés du May, Clauss, d'Effingham, de Terrebonne et Dugué, selon le contrat d'ouvrage 2011-13, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au règlement 1233 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-259

Adjudication
du contrat
2011-16 -
surveillance des
travaux -
réfection de la
toiture de la
station de
purification de
l'eau

ATTENDU le contrat 2011-16 relatif à la réfection d'une partie de la toiture de la station de purification.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE l'offre de services professionnels de la compagnie " *Barrette & Associés* ", 116, rue Pierre-Foretier, Ile-Bizard (Québec) H9C 2B1, datée du 3 mai 2011, au montant de 20 335,61 \$ (taxes incluses), concernant un mandat pour effectuer le contrôle des matériaux et de leur mise en place dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la toiture de la station de purification, en vertu du contrat 2011-16, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au règlement 1223 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2011-21 -
réaménage-
ment - Maison
du citoyen

RÉSOLUTION 2011-260

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux d'aménagements intérieurs de la Maison du citoyen, la Ville a reçu sept (7) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " *Berloy Construction inc.* " a été recommandée pour acceptation.

ATTENDU les dispositions contenues à la *Loi sur les travaux municipaux* (L.R.Q. chap. T-14), notamment les paramètres dévoilés à l'article 2;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE conformément à l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, le conseil municipal ordonne et accepte la réalisation des travaux de rénovation de la Maison du citoyen tels que décrits aux devis et plans accompagnant l'appel d'offres numéro 2011-21, lesquels contiennent notamment :

- avis au soumissionnaire C-2011-11;
- plans d'architecture, de mécanique et d'électricité ainsi que le devis d'architecture préparé par l'architecte Yves Woodrough, sous le numéro 10-538, datés du 18 avril 2011;
- addenda numéro 1, daté du 27 avril 2011;

- QU'ÉGALEMENT, la soumission de " *Berloy Construction inc.* " 1400, Cours Le Corbusier, Boisbriand (Québec) J7G 3E8, au montant de 574 837 \$ (taxes incluses) pour des travaux d'aménagements intérieurs de la Maison du citoyen, selon le contrat d'ouvrage 2011-21, soit et est acceptée par le conseil municipal.

- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-261

ATTENDU la résolution numéro 2011-167 par laquelle le conseil municipal accordait à la compagnie " *Les Signalisations R.C. inc.* " le contrat 2011-26 concernant le marquage des chaussées;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 5 mai 2011.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- D'autoriser une augmentation des coûts du contrat 2011-26 de l'ordre de 12 290,82 \$ (taxes incluses) à titre d'avis de changement numéro 1. L'identification des ouvrages de peinture supplémentaire à être effectués sera sous la responsabilité du directeur du Service des travaux publics.
- D'autoriser le trésorier à affecter cette augmentation au poste budgétaire 02-350-00-534 et à procéder à un transfert budgétaire de l'ordre de 12 500 \$ du poste budgétaire 02-330-00-921 au poste budgétaire 02-350-00-534.

Adoptée à l'unanimité.

Contrat
2011-26 -
marquage des
chaussées - avis
de changement



5.- FINANCES

6.- RESSOURCES HUMAINES

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.- GESTION DU TERRITOIRE

12.- AFFAIRES NOUVELLES

13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2011-262

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 16 h 45.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de la
séance

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date